

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES

22 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, , Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Eric Gallois, Dominique Lecoeur, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet.

Absents excusés : Michel Chevallier, Marie-Claude Garreau.

Date de convocation : 14 avril 2015

Date d'affichage : 25 avril 2015

Monsieur Gallois Eric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une ligne à l'ordre du jour : participation aux transports scolaires : autorisation accordée.

N°039/2015

OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'indemniser Monsieur Bourillon Jean-Louis ; celui-ci nous prête son terrain pour le spectacle annuel qui se déroule lors de la fête de Chuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte d'indemniser M. Bourillon pour un montant de 371€ par an
- Les crédits seront pris sur le budget primitif 2015.

N°040/2015

SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation de la commune aux différents établissements scolaires (MFR, CFA) sollicitant une subvention pour des élèves de Chuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la somme de 100 € par établissement scolaire sollicitant une subvention pour l'année scolaire 2014-2015.

N°041/2015

DECISION MODIFICATIVE n°1 - Commune de CHUELLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de procéder à différents virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Art. 2051. Concessions et droits similaires : + 2.600 €
 - Art. 2188. Autres immobilisations corporelles : - 2.600 €
 - Art. 2152. Installations de voirie : -254.600 €
 - Art.2315. Installations en cours : + 254.600 €

N°042/2015

DECISION MODIFICATIVE n°1 - Service Assainissement de la Commune de CHUELLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de procéder à différents virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Art. 615. Entretien et réparations : - 600 €
 - Art. 673. Titres annulés : + 600 €

N°043/2015

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de reconduire pour cette année l'ouverture de l'accueil de Loisirs sans Hébergement.
- Il fonctionnera du 06 juillet au 31 juillet 2015 inclus, à la journée de 9 heures à 17 heures pour les enfants âgés de 3 ans (scolarisés en septembre 2014) à 14 ans inclus.
- Recrute un directeur de centre
- S'engage à recruter un animateur par groupe de 08 enfants pour les 3 à - 6 ans et un animateur par groupe de 12 enfants pour les 6 à 14 ans.
- Adopte le barème de rémunération suivant :
 - Directeur titulaire du BAFD SMIC + 30 %
 - Directeur stagiaire BAFD SMIC + 20 %
 - Animateur titulaire du BAFA SMIC + 10 %
 - Animateur stagiaire BAFA SMIC + 5 %
 - Animateur sans qualification SMIC
- La rémunération sera effectuée à la vacation (8 heures/jour). Deux vacations supplémentaires seront versées pour la journée de préparation et de fermeture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.
- L'indemnité pour l'accueil des enfants matin et soir est fixée à 4,57 €.
- L'indemnité pour nuit de camping est fixée à 4,57 € la nuit de camping.

Les crédits seront pris à l'article 6413 du budget primitif 2015.

N°044/2015

DEFENSE INCENDIE AUX CARRÉS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de renforcer la défense incendie au hameau des Carrés. Le montant estimatif des travaux présenté par le Syndicat des Eaux de la vallée du Betz et de la Cléry s'élève à la somme de 12.000 € non comprise la pose d'un poteau incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord de principe pour la réalisation du renforcement de la défense incendie au hameau des Carrés.

N°045/2015

COMMISSION ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un agenda de programmation de travaux pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées.

Une commission se réunira pour réaliser cet agenda de programmation et le présentera lors d'un prochain conseil municipal.

La commission sera composée de Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Martial Pinon, Lecoeur Dominique.

N°046/2015
CREATION POSTE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} Classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le budget communal

Vu le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet avec effet au 1^{er} août 2015
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.
- Modifie le tableau des effectifs comme suit :
 - Administratif :
 - 1 poste de secrétaire de mairie
 - 1 poste de rédacteur territorial
 - 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
 - Police municipale
 - 1 poste de garde champêtre principal
 - Technique
 - 5 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe
 - 3 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

N°047/2015
TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre du Conseil Général fixant le montant de la participation des familles au coût des transports scolaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de ne pas participer financièrement aux transports scolaires.

DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réalisation du document unique avec l'aide de l'assistant de prévention de la Communauté de Communes de Château-Renard. L'assistant interviendra auprès des agents territoriaux pour étudier les postes et les méthodes de travail de chacun, permettant ainsi d'évaluer les risques professionnels auxquels ils sont exposés.

MANIFESTATIONS 2015

Troc aux plants : Vu le succès remporté par cette manifestation elle sera reconduite en 2016. Les professionnels seront associés à la réunion de préparation.

14 juillet 2015 : Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par les Ets Brézac pour un montant de 2.000 € T.T.C.

Marche gourmande : Orane Blanchet présente au conseil municipal les derniers détails de la journée et demande si un tarif différent sera appliqué aux organisateurs. Pour le tarif il faudra contacter La Rencontre Gâtinaise. Sylvie Hamard et Eric Gallois ne seront pas présents à cette manifestation.

VOIRIE

Voie Communale n°78 (accès de la Rue de Château-Renard au Clos Rousseau) : Monsieur le Maire informe qu'un arrêté municipal sera pris pour la mise en place d'un sens unique jusqu'au début de la voie du Clos Rousseau.

Stationnement et arrêt interdits : Vu la circulation importante Rue des Ecoles, l'arrêt et le stationnement seront interdits de chaque côté de la Rue des Ecoles à partir du n° 9 jusqu'au carrefour du chemin des Comtois.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Braderie effectuée conjointement avec le Troc aux plants a connu un vif succès.

Une exposition de cartes postales anciennes, sur le thème de la vie au siècle dernier dans les communes de l'intercommunalité de Château-Renard, se tiendra du 10 au 17 juin. Des écrivains locaux dédicaceront leurs livres le dimanche après-midi 13 juin.

Une seconde animation avec les écrivains locaux est prévue courant septembre-octobre.

Les bénévoles tiendront un stand à la fête de l'Automne.

REUNIONS

Commission accessibilité : 21 mai 2015 à 17 heures

Commission loisirs/Conseil Municipal : 26 mai 2015 à 20 h 30

Conseil Municipal : 27 mai 2015 à 20 h 30.

La séance a été levée à 22 heures 30.